



BULLETIN D'INSCRIPTION MANOSQUE 2023

brocante professionnels et particuliers

4 euros le mètre - minimum 5m

TEL. 0686790071

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél fixe : / Tel port. :

Immatric. véhicule : longueur véhicule :

DATES	NOMBRE METRES	MONTANT	N° CHEQUE
12/03			
26/03			
09/04			
23/04			
14/05			
28/05			
11/06			
25/06			
09/07			
23/07			
13/08			
27/08			
10/09			
24/09			
08/10			
22/10			

Réservation emplacement

retourner le bulletin d'inscription dûment complété et signé accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante **maximum une semaine avant la date de la manifestation** :

Association AEP - 1084 route des Estrets - 13490 JOUQUES

- la photocopie d'un justificatif d'identité pour les particuliers ou d'inscription au RC pour les PRO
- La photocopie d'un justificatif de domicile
- Le chèque de réservation daté du jour de la manifestation à l'ordre de AEP
- **Etablir un seul chèque par manifestation**

REGLEMENT MANIFESTATION

L'association Animaux En Péril organise des brocantes et vide-greniers au profit de la défense et de la protection animale.

Les brocantes concernent uniquement les objets à caractères anciens et concerne les professionnels et particuliers.

Seuls les objets d'occasion sont autorisés à la vente. La vente de produits alimentaires est interdite.

Le prix des emplacements est fixé à 4€/mètre, avec un minimum de 5 m pour un seul exposant et qui correspond à celui du bulletin d'inscription ci-contre et un maximum de 12 m pour toutes les manifestations.

Les exposants devront obligatoirement occuper les places qui leur seront désignées, **laisser leur emplacement propre à leur départ et emporter leurs poubelles et détrit.**

L'arrivée des exposants se fera entre 7H et 8H au fil des arrivées; au-delà, les places non occupées seront réattribuées et les chèques de réservation encaissés.

Les emplacements réservés par courrier ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés du bulletin d'inscription/règlement daté et signé, du chèque (seul moyen de paiement accepté) , ainsi que de toutes les pièces demandées.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations de toute nature pouvant être occasionnés sur les stands.

La gendarmerie ou toute autre autorité sera à même d'effectuer divers contrôles tout au long de la manifestation.

En cas d'intempéries, l'association décidera du maintien ou non de la manifestation ; si celle-ci à lieu, les chèques seront encaissés. Dans le cas contraire, la réservation sera reportée sur une manifestation ultérieure du calendrier 2023.

Nous vous remercions d'accepter le respect de ces quelques règles.

J'ai lu et accepté le règlement

Date et signature